



Délais de remboursement d'une dette bancaire

Par **guigui91**, le **20/01/2014** à **10:47**

Bonjour,

Je me permet de vous expliquer ici mon probleme. Nous possédions en 2000 un compte à la caisse d'Epargne sur lequel nous avions un prêt. Dans l'incapacité de rembourser le solde de ce prêt ainsi qu'un soldé débiteur, nos parents respectifs, décédés en 2006, ont chacun apuré notre dette. Nous pensions l'affaire close et le compte cloturé. Mardi nous recevons un appel de la société dso interactive (sté de recouvrement) qui nous dit être mandaté par la banque afin de nous faire payer une dette dont il ne nous donne même pas le montant. Ils disent que nous n'avons jamais répondu à leurs différents courriers (que nous n'avons jamais reçus). Ils disent également que nous avons fait l'objet d'un jugement en 2003. Comment expliquer que nous n'avons jamais rien reçu de ce jugement ni du tribunal ni d'un huissier. De plus nous n'avons pas été fichés BDF. Samedi bizarrement nous recevons un courrier de cet établissement nous menaçant de transmettre le dossier à un huissier. Ils ne parlent toujours pas de montant. Cela fait maintenant 11 ans et nous ne possédons aucun documents prouvant notre bonne foi. Pouvez-vous nous aider et nous conseiller sur l'attitude à tenir face à cette affaire. Nous les avons contacté ce matin, ils mettent notre parole en doute et ont été ODIEUX au téléphone. Un grand merci pour votre aide.